

CHAPITRE XXI.—COMMERCE INTÉRIEUR ET PRIX

SYNOPSIS

PAGE	PAGE
Partie I.—Mouvement et commercialisation des denrées	967
SECTION 1. ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE ET DE SERVICE	967
Sous-section 1. Recensement des établissements de commerce et de service (1961).....	968
Sous-section 2. Enquêtes interensales des établissements de gros, de détail et de services.....	974
SECTION 2. COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES	980
Sous-section 1. Commerce des grains, 1964-1965.....	980
Sous-section 2. Ventes de bestiaux.....	987
SECTION 3. ENTREPOSAGE ET ENMAGASINAGE	989
SECTION 4. ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES	990
SECTION 5. COMMERCE INTERPROVINCIAL	993
Partie II.—Aide et réglementation officielles relatives au commerce intérieur	995
SECTION 1. RÉGLEMENTATION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES	995
Sous-section 1. Réglementation du commerce des grains.....	995
Sous-section 2. Réglementation des produits agricoles autres que les grains..	997
SECTION 2. COALITIONS NUISIBLES AU COMMERCE	1000
SECTION 3. RÉGIE ET VENTE DES ALCOOLS ..	1002
SECTION 4. AIDES ET RÉGLEMENTATIONS DIVERSES	1005
Partie III.—Faillites	1009
Partie IV.—Prix	1013
SECTION 1. INDICES DES PRIX DE GROS	1013
SECTION 2. INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION	1016
SECTION 3. DÉPENSES DE CONSOMMATION ..	1019
SECTION 4. INDICES DES COURS DES VALEURS MOBILIÈRES	1022

On trouvera à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

PARTIE I.—MOUVEMENT ET COMMERCIALISATION DES DENRÉES

Le commerce intérieur est vaste et complexe; il comprend toute valeur ajoutée aux denrées échangées, à l'intérieur des provinces et d'une province à l'autre, par les agences et services d'entreposage, de distribution et de vente tels que les chemins de fer, les lignes de navigation, les entrepôts, les magasins de gros et de détail, les établissements financiers, etc. Au sens large, il embrasse divers services professionnels et personnels, y compris les divertissements (théâtre, sports, etc.). Seuls quelques aspects de ce vaste domaine sont étudiés ici, et partout où cela est possible le lecteur est renvoyé aux sujets connexes traités dans d'autres chapitres. La nécessité d'étudier les différents sujets sous divers aspects détermine la disposition de la matière dans un ouvrage comme l'*Annuaire*. Le lecteur fera bien de consulter l'Index.

Section 1.—Établissements de commerce et de service*

Les enquêtes visant les établissements de commerce et de service sont axées sur un recensement des établissements en question. Le premier recensement du genre visait l'année 1930, et l'on a fait des recensements analogues à l'égard de 1941, 1951 et 1961. Il convient de noter, cependant, que le champ de la statistique relative à 1961 est plus

* Rédigé à la Division de l'industrie et du commerce, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa.